

(1)

(N° 185.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 MAI 1865.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Demande du sieur Jean-Guillaume ROEMERS.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. MOUTON.

MESSIEURS,

Le sieur Roemers est né à Noorbeek (Limbourg cédé) le 5 mars 1815. Il a quitté la Hollande comme garçon de ferme et il est venu s'établir dans la commune de Fouron-S'-Martin, où il continue de résider.

Par sa bonne conduite et son travail il est parvenu à se créer une position aisée et se trouve à la tête d'une exploitation rurale assez importante qu'il dirige depuis vingt ans.

Les autorités consultées donnent au surplus sur son compte les renseignements les plus favorables.

La commission a l'honneur de vous proposer de prendre sa demande en considération, le pétitionnaire étant exempt du droit d'enregistrement aux termes de la loi du 31 décembre 1853.

Le Rapporteur,

D. MOUTON.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.
